

explication

L'Allemagne bouleverse sa législation sur le viol

— Le Parlement allemand a élargi hier sa définition juridique du viol, jusqu'ici très restrictive.

Que dit la nouvelle législation allemande sur le viol ?

Après un débat houleux dans le pays, le Bundestag a voté hier, à l'unanimité des 601 votants, un texte établissant que tout acte sexuel commis « contre la volonté identifiable d'une autre personne » constituerait, en Allemagne, une infraction pénale. Salué par un mouvement d'ovation parmi les rangs des députés, le texte établit que l'unique critère du viol devient l'absence de consentement, conformément à la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe, signée en 2011 par Berlin.

« Le moindre signe de refus de l'activité sexuelle émis par la victime, s'il n'est pas respecté par le délinquant, sera pris en compte

dans la nouvelle définition légale du viol », se réjouit Stefanie Lohaus, militante d'un collectif de lutte contre le viol. Encore soumis à l'approbation de la Chambre haute à l'automne, le nouveau texte « marquera, s'il passe, une étape importante sur la voie de l'élimination de la violence à l'égard des femmes », souligne le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjörn Jagland, ajoutant qu'il « devrait encourager » d'autres gouvernements.

Comment étaient caractérisés les viols jusqu'ici ?

Longtemps décrié pour son caractère restrictif, l'article 177 du code pénal allemand, en vigueur depuis 1998, comprend plusieurs zones grises. Il cantonne le viol aux relations sexuelles obtenues « par la violence, par une menace portant sur la vie ou l'intégrité corporelle », ou lorsque la victime se trouve « privée de toute défense ».

L'article 177 exclut notamment

Le texte établit que l'unique critère du viol devient l'absence de consentement.

les rapports imposés sous la menace de représailles professionnelles ou lorsque la victime est ivre, inconsciente ou tétaisée. « C'est une aberration, quand on sait que plus de la moitié des victimes de viol, en état de choc ou par peur des conséquences, n'essaient pas de se défendre physiquement », s'indigne Stefanie Lohaus. Un mouvement de soutien aux victimes, la BFF, avait répertorié, en 2014, 107 cas d'agression sexuelle ayant échappé à des poursuites grâce à la porosité du système législatif allemand.

Pourquoi la loi a-t-elle évolué ?

En janvier 2016, Gina-Lisa Lohfink, une actrice allemande, est condamnée à payer une amende pour « dénonciation calomnieuse »

d'un viol alors qu'on l'entend dire « non » dans une vidéo aux avances d'un footballeur et d'un employé d'un club berlinois. Cette condamnation avait ému de nombreux internautes et enflammé le débat sur la définition du viol. Mais dans son projet initial, présenté en mars, le Bundestag s'abstenait de toucher à l'article 177. Il ajoutait seulement un nouveau cas « d'abus sexuel », couvrant les relations avec une personne « incapable de résistance ».

Cette voie prudente a été balayée par l'émotion qui a suivi la vague d'agressions commises, le soir de la Saint-Sylvestre 2015 à Cologne, contre plus de 560 femmes. Six mois plus tard, le nouveau projet de loi établit que le « pelotage » en « groupe » est une infraction spécifique et que les étrangers condamnés pour un délit sexuel pourront être expulsés d'Allemagne. Mais les plaintes déposées ce soir-là n'ont toujours abouti à aucune condamnation.

Malo Tresca

Une nouvelle bavure secoue la police américaine

— Un vendeur de CD a été tué mardi par des policiers en Louisiane, à quelques pas de son stand.

— Ce nouveau drame, filmé par un témoin, a suscité une vague d'indignation, poussant la justice fédérale à ouvrir rapidement une enquête.

Un nouveau nom s'est ajouté cette semaine à la liste déjà longue des victimes noires de la police américaine. Il s'agit de celui d'Alton Sterling, âgé de 37 ans, qui a perdu la vie dans la nuit de lundi à mardi en Louisiane, dans des conditions encore peu claires, malgré la diffusion de deux vidéos de la scène du drame.

Dans la première vidéo, filmée par un témoin, on voit deux policiers blancs tenter d'interpeller un homme corpulent devant une épicerie, avant de le mettre à terre. « Il est armé ! », crie quelqu'un. Les deux policiers dégainent alors leurs armes et plusieurs détonations retentissent. Sur une seconde, filmée sous un autre angle, un des deux policiers retire de la

poche du short d'Alton Sterling ce qui pourrait être une arme.

Selon les forces de l'ordre, c'est à la suite d'un appel anonyme signalant qu'un vendeur de disques armé d'un pistolet avait menacé un individu que la police s'était rendue sur les lieux, vers minuit et demi. Sur les vidéos, Alton Sterling, qui tenait un stand sur le parking d'un magasin, avec l'accord du propriétaire selon ses proches, n'apparaît toutefois à aucun moment avec une arme à la main.

« Campaign Zero », une campagne menée contre la violence policière, rappelle sur son site que « plus de 1 000 personnes sont tuées tous les ans aux États-Unis par la police ».

Cette mort filmée et diffusée sur les réseaux sociaux a immédiatement réveillé le spectre du racisme dans la police américaine. Il y a deux ans, en août 2014, le décès de Michael Brown à Ferguson, dans le Missouri, avait remis sur le devant de la scène la question particulièrement sensible des violences po-

licières à l'égard des Noirs, provoquant des semaines d'émeutes et de tensions.

Prenant les devants, les autorités fédérales ont rapidement réagi mercredi, annonçant l'ouverture d'une enquête sur la mort d'Alton Sterling, alors que les deux agents font l'objet d'une suspension administrative. « Le principal organe chargé de l'enquête sera la division des droits civiques du ministère de la justice, assistée du bureau du procureur de la Louisiane et du FBI », a annoncé aux médias John Bel Edwards, le gouverneur de cet État méridional.

Il s'exprimait quelques heures après une autre conférence de presse empreinte d'émotion rassemblant les membres de la famille d'Alton Sterling: l'un de ses enfants, Cameron, 15 ans, a éclaté en sanglots tandis que sa mère, Quinnyetta McMillon, parlait au micro. « Nous poursuivrons jusqu'à ce que justice soit faite, a-t-elle lancé. J'appelle quiconque avec assez de courage dans cette ville à aller arrêter ces deux agents. Si le système est le même pour tous, il doit l'être aussi pour eux. »

Quelques mois après le drame de Ferguson, la justice fédérale avait

publié un rapport exonérant le policier Darren Wilson, qui avait tué le jeune Michael Brown, les enquêteurs estimant que sa réaction était justifiée s'il avait craint pour sa vie. Un second rapport, en revanche, était un réquisitoire contre la police locale et les responsables de la ville. Il établissait notamment une discrimination flagrante à l'égard des Noirs, qui constituent à Ferguson 67 % de la population, mais 93 % des arrestations, parfois pour les motifs les plus anodins.

Cette tragédie et toutes celles qui ont suivi, jusqu'à la mort hier dans le Minnesota d'un Noir lors d'un banal contrôle routier, illustrent un double problème: celui de l'attitude des policiers face aux minorités, et, plus largement, celui du recours à la force. « Campaign Zero », une campagne menée contre la violence policière, rappelle sur son site que « plus de 1 000 personnes sont tuées tous les ans aux États-Unis par la police ». « Dans près de 60 % des cas, précise le site, les victimes n'étaient pas armées ou n'étaient pas impliquées dans des affaires justifiant l'usage de la force ».

Gilles Biassette

essentiel

Irak — Le bilan de l'attentat de Bagdad atteint 292 morts

L'attentat perpétré dimanche dernier dans un quartier animé de Bagdad par Daech a fait au moins 292 morts, selon un nouveau bilan publié hier par le ministère irakien de la santé. Les identités de 177 personnes tuées dans l'attaque de la capitale irakienne doivent encore être déterminées, alors que 115 corps ont déjà été remis à leurs familles. Cet attentat, l'un des plus meurtriers jamais commis en Irak, a également fait au moins 200 blessés.

Zimbabwe

Grève générale contre la politique de Robert Mugabe

Au Zimbabwe, des militants de la société civile ont déclenché hier une grève nationale pour protester contre la politique économique du président Robert Mugabe, au pouvoir depuis 1987. Plusieurs manifestations hier dans différentes villes du pays ont été violemment dispersées par les forces de l'ordre. Elles font suite à plusieurs journées de mobilisation de fonctionnaires mécontents de ne pas avoir été payés en juin, faute de liquidités. Soumis à une inflation galopante depuis plusieurs années, le Zimbabwe n'avait plus connu de grève depuis 1998. À l'époque, des manifestations contre le prix du pain avaient dégénéré.

États-Unis — Obama maintient un fort effectif militaire en Afghanistan

Le président américain Barack Obama ralentit le rythme de retrait des troupes américaines d'Afghanistan. Il a annoncé mercredi le maintien de 8 400 soldats jusqu'à 2017, contre 5 500 initialement prévus. Cette décision devrait permettre à son successeur « de continuer à enregistrer des progrès » dans le pays et de « répondre à l'évolution de la menace terroriste », a-t-il justifié. Barack Obama avait été élu en 2008 sur la promesse de mettre fin aux guerres d'Irak et d'Afghanistan.

sur la-croix.com

— Un système d'écoute généralisé en Biélorussie est dévoilé par Amnesty International